Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_075-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-075 – SOCIAL – Mise en place de permanences de complémentaires santé – Ajout d'AXA

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
29	24	15	pour : 29 contre : 0	Abstentions : 0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code de la mutualité,

VU la délibération n° 2023-025 du Conseil municipal en date du 27 février 2023 relative à la mise en place d'une convention de partenariat avec les mutuelles MBA et MUTUALE,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_075-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU la délibération n° 2026-065 du Conseil municipal relative à la mise en place de permanences de complémentaires santé et à l'intégration de Groupama,

CONSIDÉRANT les difficultés d'accès aux soins que peuvent rencontrer certains administrés, notamment en raison du coût des complémentaires santé,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite favoriser l'accès de ses administrés à une complémentaire santé à des conditions tarifaires négociées et préférentielles,

CONSIDÉRANT que la commune n'intervient pas dans la souscription des contrats et que son rôle se limite à faciliter l'information des administrés et leur mise en relation avec les organismes partenaires,

CONSIDÉRANT l'intérêt de proposer aux Surzurois plusieurs organismes de complémentaire santé afin de leur permettre de comparer les offres et de choisir librement celle qui correspond le mieux à leurs besoins,

CONSIDÉRANT la proposition d'AXA de rejoindre le dispositif mis en place par la commune et d'assurer des permanences d'information à destination des administrés,

CONSIDÉRANT que cette intégration permet d'élargir le choix proposé aux administrés, sans engagement financier pour la commune,

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'intégration d'AXA au dispositif de permanences de complémentaires santé mis en place par la commune de SURZUR ;

MAINTIENT les partenariats existants avec les mutuelles MBA et MUTUALE ainsi qu'avec Groupama ;

AUTORISE la mise à disposition ponctuelle d'un espace d'accueil au sein des locaux communaux pour permettre à AXA, ainsi qu'aux autres organismes partenaires, d'organiser des permanences d'information selon un calendrier défini avec la commune ;

PRÉCISE que la commune n'est partie à aucun contrat de complémentaire santé souscrit par les administrés et qu'elle n'assume aucun engagement financier au titre de ces partenariats ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_075-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat avec AXA.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX